



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 11/ONDH/2015**  
**(Séance publique)**

Le **27 novembre 2015 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux **Prestations d'appui logistique, d'accueil, de sécurité et de nettoyage des locaux de l'ONDH en deux (02) lots.**

**Lot 1 : Appui logistique, accueil et sécurité ;**

**Lot 2 : Nettoyage des locaux de l'ONDH.**

**NB** : le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (**PME**)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et l'adresse électronique suivante : [www.ondh.ma](http://www.ondh.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot N° 1 : cinq mille dirhams (5000,00 DH) ;**

- **Lot N° 2 : deux mille dirhams (2000,00 DH) ;**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot 1** : Deux cent soixante neuf mille cent quatre vingt quatorze Dirhams et 19 cts TTC (269 194,19 DH).

- **Lot 2** : Quatre vingt six mille neuf cent vingt sept Dirhams et 10 cts TTC (86 927,10 DH ).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;

- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10,11 et 12 du règlement de la consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyens entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévus dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 11 du règlement de la consultation.